

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3581)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Letchimy

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« organisations »

le mot :

« institutions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.